



## L'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue

Contribution conjointe

Au bureau de Mme la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, l'exploitation sexuelle d'enfants et les abus sexuels sur enfants,  
Mme Mama Fatima Singhateh

En collaboration avec :



Avril 2025

## **I. Introduction**

Ce rapport conjoint répond à l'appel à contribution lancé par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, l'exploitation sexuelle d'enfants et les abus sexuels sur enfants, Mme Mama Fatima Singhateh, sur le thème : « Une réponse centrée sur l'enfant face à l'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue ».

Apprentis d'Auteuil, fondation catholique reconnue d'utilité publique, créée en 1866 soutient les enfants et jeunes en difficulté, à travers des programmes d'accueil, d'éducation, de formation, et d'insertion en France et à l'international. Depuis 30 ans, Apprentis d'Auteuil agit en partenariat avec des acteurs locaux à travers le monde pour accompagner les enfants en situation de grande vulnérabilité, notamment les enfants en situation de rue. Elle dispose du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) depuis 2014. Elle développe avec ses partenaires internationaux un accompagnement holistique, prenant en compte tous les besoins des enfants en situation de rue. Notre accompagnement se fait en plusieurs étapes et commence toujours par le travail social de rue, puis par une prise en charge dans des centres visant la réinsertion familiale puis scolaire et professionnelle.

Etablie à Genève, la Fondation Apprentis d'Auteuil International (FAAI) est une fondation d'utilité publique créée en 2013, pour soutenir les projets internationaux d'Apprentis d'Auteuil. La FAAI s'engage avec ses partenaires locaux pour la protection, l'éducation et l'insertion de la jeunesse en difficulté et l'accompagnement des familles. Avec ses partenaires, la Fondation porte un plaidoyer en faveur des droits de l'enfant, tout particulièrement ceux des enfants en situation de rue, auprès des institutions internationales et nationales.

Le présent rapport présente les constats de nos partenaires locaux et d'autres organisations de la société civile établie dans les pays suivants : Al Karam au Maroc, Sentinelles et ECPAT France à Madagascar, Bureau National Catholique de l'Enfance (BNCE) au Mali, le Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture (REIPER) en République du Congo, L'Œuvre de Reclassement et de Protection des Enfants de la Rue (ORPER) en République Démocratique du Congo ainsi que l'Association Qosqo Maki et Casa Generación au Pérou. Ce rapport suit la liste de questions partagées dans l'appel à contribution de Mme la Rapporteuse Spéciale, le 17 mars 2025.

## **II. Réponses**

### **1. Question 1 - Les manifestations et causes principales de l'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue :**

Les enfants en situation de rue sont exposés à différentes formes de violence et d'exploitation sexuelles, qui varient en visibilité et en organisation. La première forme, la plus fréquente et souvent la plus banalisée, est celle des violences sexuelles et des viols commis directement dans la rue, que ce soit par des adultes prédateurs, d'autres jeunes ou même parfois par des membres des forces de l'ordre. Ces agressions se produisent dans l'impunité la plus totale, dans des lieux où l'absence de protection rend toute défense impossible. Une deuxième forme est la prostitution, à laquelle ces enfants ont parfois recours comme unique moyen de survie, les plaçant dans une extrême précarité physique et psychologique. Les enfants travaillent souvent pour le compte d'un proxénète ou d'une organisation criminelle. La dernière forme est celle de la traite : les enfants sont enlevés ou manipulés par des réseaux criminels, puis déplacés vers d'autres grandes villes devenues des zones de tourisme sexuel ou des zones plus isolées mais

économiquement importantes, comme les sites miniers notamment, où ils sont réduits en esclavage sexuel.

Dans l'ensemble, les enfants en situation de rue peinent à trouver protection auprès de la police. Au contraire, ils sont criminalisés, perçus comme des délinquants, et sont souvent maltraités, rackettés, violentés, voire victimes d'exploitation sexuelle de la part des agents censés les protéger.

De manière générale, les filles en situation de rue sont plus exposées aux violences et à l'exploitation sexuelles, ces formes d'abus étant également plus visibles et plus fréquemment signalées par elles-mêmes ou la communauté. À Cuzco (Pérou), par exemple, on observe une augmentation préoccupante du nombre de filles en situation de rue. Le pourcentage de filles accueillies par l'association Qosqo Maki a triplé en un an seulement. Ce constat s'inscrit dans une tendance plus large observée à Lima, où la prédominance de filles victimes d'exploitation sexuelle est également marquée. Les garçons sont également concernés et ce dans toutes les régions mais restent souvent silencieux sur les abus qu'ils ont subis. La migration et les déplacements internes favorisent également les situations de rue et l'exploitation sexuelle de ces enfants. Au Pérou notamment, les enfants vénézuéliens sont particulièrement concernés par la traite et l'exploitation sexuelle.

Les enfants en situation de rue sont à la croisée de multiples vulnérabilités – économiques, sociales, familiales, institutionnelles et culturelles et la cause de leur exploitation sexuelle est multifactorielle :

#### **a. Facteurs économiques et sociaux**

La situation des enfants en situation de rue et leur exposition à l'exploitation sexuelle s'expliquent d'abord par une pauvreté extrême et l'exclusion sociale des enfants et de leurs familles. Dans la rue, ces enfants deviennent des proies faciles pour les prédateurs et font facilement l'objet de violences sexuelles en général. Dans une étude socio-anthropologique réalisée à Antananarivo à Madagascar, 41 % des enfants en situation de rue consultés ont subi des violences physiques (toutes sortes confondues)<sup>1</sup>. De plus, afin de subvenir à leurs besoins, de nombreux enfants sont contraints de travailler et/ou de se prostituer.

Dans tous les pays, cette vulnérabilité économique s'est accentuée durant et après la crise sanitaire Covid-19. La crise économique qui en a découlé avec l'inflation marquée dans tous les pays a eu une forte incidence sur les foyers mais également sur de nombreuses actions de la société civile telles que le travail en rue et le soutien aux familles vulnérables expliquant le constat général d'une augmentation des enfants en situation de rue.

La stigmatisation des enfants en situation de rue participe également à leur exploitation sexuelle dans la mesure où ils ne sont pas considérés comme des enfants que l'on devrait protéger. Au contraire, on observe une normalisation des enfants en situation de rue et de leur exploitation dans une grande partie des pays impliqués dans ce rapport. La communauté au sens large y est décrite comme passive ou démissionnaire face au phénomène des enfants en situation de rue. En revanche, au Maroc, le tissu social est très fort autour des enfants et participe à la prévention de l'exploitation sexuelle. Les gardiens de nuits, notamment de bureaux, véhicules et autre, jouent un rôle important et représentent une protection pour les enfants en situation de rue qui préfèrent dormir dans les zones où ces gardiens sont présents. Ces adultes dénoncent les cas

---

<sup>1</sup> Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance (PFSCE), Institut Supérieur de Travail Social (ISTS). Etude sur le travail des enfants dans la région d'Antsirabe, 2015.

d'abus sur les enfants à la police, motivés également par la peur d'être réprimandés par la police. L'importance d'alliés et de figures positives présentes dans les zones où évoluent les enfants en situation de rue a été soulignée par de nombreuses organisations pour lutter contre l'exploitation.

## **b. Violences intrafamiliales et répétition générationnelle**

À cette précarité s'ajoutent des violences intrafamiliales fréquentes qui poussent de nombreux enfants à fuir leur foyer. Dans de nombreux cas de familles vivant en situation de rue, la promiscuité, l'absence d'intimité et de cadre sécurisant créent un environnement propice aux abus sexuels. Les enfants y étant exposés n'ont souvent pas la possibilité réelle de dénoncer ou de trouver une réelle protection ailleurs. Certaines organisations ont observé un lien entre les enfants ayant été victimes d'abus sexuels dans leur famille et leur exploitation sexuelle. Au Pérou, à Lima notamment, la majorité des filles en situation de rue et victimes d'exploitation sexuelle prises en charge par Casa Generación avaient été victimes de violences sexuelles au sein de leur famille.

La répétition intergénérationnelle de ces situations de rue et d'exploitation est prégnante : une grande partie des enfants aujourd'hui victimes d'exploitation sont issus de parents qui ont eux-mêmes grandi dans la rue. C'est le cas notamment en République démocratique du Congo (RDC) et à Madagascar, où une majorité des enfants en situation de rue victimes d'exploitation sexuelle sont nés de parents qui ont eux-mêmes vécu dans la rue, perpétuant un cycle de marginalisation et d'abus.

La marginalisation et les violences deviennent ainsi des normes transmises au sein de ces familles particulièrement fragilisées. De plus, l'absence d'éducation affective, relationnelle et sexuelle ainsi que sur les droits de l'enfant et le manque d'accès à l'école, surtout pour les filles, renforcent cette vulnérabilité. Les enfants ignorent souvent qu'ils peuvent dire non et qu'ils devraient être protégés. A ce sujet, la déscolarisation massive, principalement des filles dans des contextes notamment du Congo et au Mali où mariages précoces, grossesses non désirées ou pressions sociales forcent les filles à quitter l'école, les rendent particulièrement vulnérables à l'exploitation.

Certaines familles, également en situation de rue, confrontées à une grande précarité, en viennent parfois à exploiter leurs propres enfants pour survivre. Ce constat a été souligné notamment dans le contexte malgache, où le phénomène des familles en situation de rue est particulièrement prégnant. De manière générale, le manque de soutien aux parents est problématique et participe à l'exploitation des enfants : les parents et tuteurs légaux ne sont parfois ni capables ni disposés à protéger leurs enfants, notamment lorsqu'ils sont eux-mêmes en détresse.

Dans une grande partie des pays notamment en RDC, au Congo, à Madagascar et au Mali, on observe une culture du silence concernant les abus et l'exploitation sexuelle des enfants. Les enfants ne dénoncent pas les abus, souvent par peur, par honte ou parce qu'ils dépendent financièrement de cette activité ou de leur agresseur. Dans certains cas, simplement parce qu'ils ne savent pas que ce qu'ils vivent est un abus et un délit.

### **c. Environnement de la rue et mécanismes d'exploitation**

Avec le temps, les enfants finissent par s'adapter à la vie dans la rue, intégrant ses règles, ses codes et ses violences comme des normes. Cette accoutumance peut les amener à y jouer un rôle actif, devenant parfois eux-mêmes agresseurs, rabatteurs ou complices d'un système d'exploitation bien organisé. Au sein de la rue, des hiérarchies informelles se mettent en place, dans lesquelles des adultes prédateurs, souvent en lien avec des leaders ou figures d'autorité au sein des groupes d'enfants, utilisent leur position pour manipuler, recruter pour le compte de réseaux criminels ou directement abuser des plus vulnérables. Cette prédation organisée rend l'exploitation encore plus difficile à détecter et représente un défi pour les équipes de travailleurs sociaux qui vont à la rencontre de ces enfants.

Concernant les filles en situation de rue, elles sont globalement moins visibles en rue, quoique présentes, mais selon des modalités qui peuvent différer de celles des garçons. En général, elles arrivent à se soustraire à une exposition permanente en rue, qui les exposerait aux intempéries, et aux endroits particulièrement insalubres et pathogènes, etc. ; elles travaillent dans des restaurants populaires, dans des familles, ou dans d'autres endroits qui peuvent leur servir aussi de gîtes, la nuit tombée. Dans certaines situations, elles rejoignent des réseaux d'exploitation sexuelle qui les logent et leur fournissent de la nourriture régulièrement, ou se mettent en ménage avec des hommes. D'autres sont cooptées dans des réseaux de trafics de stupéfiants ou enrôlées dans d'autres activités délictueuses comme le vol, l'escroquerie, etc.

La dimension géographique joue un rôle central dans les dynamiques d'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue. Ces enfants vivent souvent dans des quartiers marginalisés, dangereux et fortement marqués par la criminalité, où les risques de contact avec des abuseurs, des trafiquants ou des réseaux criminels sont particulièrement élevés. Dans les grandes villes, la proximité avec des lieux de consommation d'alcool et de drogue, de prostitution ou de tourisme sexuel accroît leur exposition à des formes d'exploitation diverses. La rue devient alors un espace à la fois de survie et de danger permanent. À cela s'ajoutent des zones plus éloignées mais tout aussi critiques, comme les sites miniers et aurifères. Ces régions, peu contrôlées et marquées par une forte impunité, sont des foyers majeurs de traite et d'exploitation, notamment sexuelle. Au Mali, par exemple, des filles en situation de rue sont régulièrement captées par des réseaux criminels et transférées vers les zones aurifères des régions de Kayes et Sikasso, à l'extrême sud-ouest du pays. De même, au Pérou, dans la région de Cuzco, ces filles sont particulièrement vulnérables à l'enrôlement forcé dans des circuits d'exploitation sexuelle, finissant pour beaucoup réduites à l'esclavage sexuel dans les zones minières telles que « la Pampa » dans la région de Puerto Maldonado.

### **d. Défaillances institutionnelles**

Faute de mécanismes de protection efficaces, les enfants restent piégés dans un cycle de violences et d'exploitation, sans possibilité de dénoncer ni de se protéger. Les organisations constatent une absence criante de recours pour les enfants : il n'existe souvent ni numéro d'urgence, ni structure d'accueil ou de signalement réellement accessible et sécurisée. Lorsque de tels dispositifs existent, comme c'est le cas en République du Congo, ils sont généralement mis en place par la société civile et peinent à être efficaces, faute de moyens de diffusion à grande échelle auprès de la population et d'implication des autorités compétentes.

La corruption et l'impunité constituent également des éléments qui facilitent l'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue : une grande partie des agresseurs, bénéficiant d'un statut social élevé ou de connexions politiques, échappent systématiquement aux poursuites

judiciaires. De plus, les institutions censées faire respecter la loi peinent à remplir pas leur rôle de protection et de sanction pour les agresseurs, majeurs comme mineurs. Dans de nombreux contextes, les juges n'ont pas connaissance des lois de protection relatives à l'enfance ou des droits de l'enfant.

## **2. Question 2 - Obstacles et solutions pour l'accès aux services essentiels (soins de santé, éducation et information)**

### Obstacles à l'accès aux services essentiels et de base :

Les enfants en situation de rue rencontrent de nombreux obstacles structurels, administratifs et sociaux dans l'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation, l'identité ou la protection sociale. L'un des freins majeurs est l'absence de papiers d'identité, ce qui rend difficile, voire impossible, l'accès aux soins de santé, à l'école ou aux examens d'État pour avoir un diplôme.

Dans de nombreux pays, le manque de décrets d'application des lois portant protection de l'enfant comme c'est le cas notamment en République du Congo et en RDC, limite l'application de la loi. Ainsi, bien que des lois garantissent théoriquement l'accès aux droits aux services de base aux enfants, la réalité est marquée par le refus fréquent des services de santé de prendre en charge ces enfants. Cela en raison de la stigmatisation de ces enfants par les services publics et privés, y compris dans les écoles, de la méconnaissance de la loi, des dispositifs existants ou du manque de moyens humains et matériels. Par ailleurs, les services publics exigent souvent le paiement de frais (consultations médicales, inscriptions scolaires, examens), ce qui les rend inaccessibles pour les enfants en situation de rue.

L'absence de politiques publiques spécifiques et de coordination entre acteurs complique fortement la prise en charge des enfants en situation de rue, déjà limitée par le manque de structures adaptées. La rareté des centres d'accueil et sociaux aggrave encore leur vulnérabilité.

L'accès à l'éducation est compliqué voire impossible pour les enfants en situation de rue pour diverses raisons : ils n'ont pas de papiers d'identité ou d'acte de naissance, ils n'ont pas le niveau requis ou la certification demandée selon leur âge, ils n'ont pas les moyens de payer les frais liés à l'éducation. Dans beaucoup de pays, le faible investissement dans le système éducatif se traduit par un manque d'écoles, souvent dans les quartiers les plus défavorisés, un faible nombre de salles de classe, d'enseignants qualifiés et de matériel pédagogique adéquat. L'éducation publique engendre fréquemment des coûts même lorsqu'elle est "sensée" être gratuite selon la loi, avec des « coûts cachés », tels que des frais d'inscription, l'achat d'uniformes et de matériel pédagogique, voire même de payer le salaire des enseignants dit « communautaires » ou « bénévoles », etc.

Les enfants en situation de rue sont fréquemment déscolarisés ou en décrochage scolaire. Quand ils souhaitent reprendre leur scolarisation (grâce au soutien le plus souvent d'acteurs de la société civile), il n'existe généralement pas, dans le système éducatif, de dispositifs permettant une remise à niveau. Pour pallier cette carence, la société civile propose un enseignement parallèle de rattrapage pour permettre aux enfants de réintégrer l'éducation publique. Cependant, les exigences de nombreux systèmes scolaires sont un frein à la réinsertion des « décrocheurs », notamment pour s'inscrire en secondaire ou en formation professionnelle. Ainsi, même si les jeunes ont le niveau requis, les établissements publics exigent souvent une certification officielle, que les organisations de la société civile ne peuvent pas fournir car leur programme pédagogique n'est pas reconnu par l'Etat.

De manière générale, les enfants en situation de rue sont souvent exclus des mécanismes d'information leur permettant de connaître et d'exercer leurs droits, ce qui limite leur capacité à solliciter une aide ou à faire valoir leur statut de mineur et la protection adéquate.

Mesures proposées pour remédier à cette situation :

Il serait utile d'adopter une approche holistique et coordonnée au niveau national pour répondre à la problématique des enfants en situation de rue, en particulier afin de prévenir leur exploitation sexuelle et de garantir leur accès aux services de base. Nous recommandons de renforcer l'accès à l'information et à l'éducation, notamment à une éducation à la santé sexuelle adaptée, continue et sensible au contexte, afin d'outiller les enfants – et en particulier les filles – pour mieux se protéger. Une sensibilisation accrue est également nécessaire auprès des familles, des professionnels de santé, de l'éducation, des forces de l'ordre et des décideurs politiques, sur la réalité des enfants en situation de rue afin de favoriser leur accès aux services essentiels de base, réduire les risques, combattre les stéréotypes et promouvoir une culture de protection.

Il serait également pertinent de développer des partenariats entre les institutions publiques et les organisations de la société civile en vue de garantir une prise en charge gratuite, ou au moins partiellement subventionnée, des soins médicaux et des frais scolaires pour les enfants en situation de rue.

Faciliter l'accès à l'identité en mettant en place des mesures concrètes visant à simplifier et à rendre accessible l'enregistrement des naissances, notamment en allongeant les délais légaux, en simplifiant les procédures administratives et en garantissant leur gratuité. Élargir l'accès aux services par l'ouverture de bureaux de proximité et le déploiement d'unités mobiles, former les agents d'état civil aux réalités spécifiques de ces publics vulnérables d'enfants et accréditer les organisations de la société civile prenant en charge ces enfants pour leur faciliter les démarches d'identification des mineurs qu'elles soutiennent, constituent des solutions concrètes et efficaces pour faciliter l'obtention des actes de naissance de ces enfants.

L'obtention de l'identité pour les enfants non déclarés à la naissance, mais également la récupération des documents d'identité pour les enfants ayant perdu leurs papiers, constitue également une question cruciale : simplifier et accélérer les procédures d'obtention ou de récupération des documents d'identité, tout en assurant leur gratuité, est fondamental.

Le déploiement d'une assistance juridique gratuite et adaptée, ainsi que la numérisation des registres d'état civil via une base de données nationale accessible, constituent autant de leviers pour garantir le droit à l'identité et l'accès à d'autres droits pour les enfants en situation de rue.

Au-delà des actions pour faciliter l'accès à l'identité, la mise en place d'un système de référencement des enfants placés dans les centres, incluant des cartes d'identification reconnues par les services sociaux et de santé, permettrait de faciliter leur accès à de nombreux services essentiels de base.

**3. Question 3 – Bonnes pratiques et défis rencontrés par les pays pour répondre à l'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue**

À l'exception du Maroc, aucun des pays étudiés ne dispose d'une politique publique claire et structurée dédiée spécifiquement aux enfants en situation de rue, et encore moins sur la question de leur exploitation sexuelle. Si certaines initiatives ponctuelles ont vu le jour, elles restent limitées ou fragiles. Au Pérou, le programme gouvernemental Yachay visait à accompagner les enfants en situation de rue dans leur réinsertion et leur accès aux services de base, mais il a

depuis été suspendu, et aucune politique de remplacement n'a été instaurée, laissant un vide d'orientation institutionnelle. Dans tous les pays mentionnés dans ce rapport, l'État ne possède pas ou très peu de centres d'accueil et s'appuie sur la société civile pour la prise en charge des enfants, sans programme spécifique ni ressources dédiées à la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Les enfants en situation de handicap sont particulièrement affectés par cette carence, en raison de l'absence de structures spécialisées.

En revanche, le Maroc constitue un exemple encourageant, avec la mise en place par le ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, d'un dispositif d'intervention coordonné, mobilisant à la fois les services sociaux d'urgence et les institutions de protection sociale, en partenariat avec la société civile. Des « Unités de Protection de l'Enfance (UPE) » ont été créées pour la coordination locale et répondre aux urgences liées à l'abus et à l'exploitation des enfants, tandis qu'une Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains existe pour structurer les actions interinstitutionnelles. Malgré ces dispositifs, les investissements et les moyens limités dédiés brident leur impact.

Le soutien psychologique est souvent un aspect négligé dans les programmes et dispositifs de soutien alors qu'il est crucial dans la réhabilitation et la réinsertion des enfants victimes d'exploitation.

#### **4. Question 4 – les lacunes limitant l'application des lois et politiques pour prévenir et protéger les enfants en situation de rue**

Malgré l'existence de cadres législatifs portant sur la protection de l'enfance dans de nombreux pays, une tendance générale se dégage : les décrets d'application ne sont pas publiés et les lois de protection de l'enfance sont insuffisamment appliquées ou sont inadaptées à la réalité spécifique des enfants en situation de rue, avec une absence fréquente de mécanismes opérationnels, de ressources humaines et financières, ou de volonté politique pour les mettre en œuvre.

Au Pérou, les enfants en situation de rue souffrent d'une criminalisation implicite plus que d'une protection effective. Le Décret d'urgence n° 001-2020 modifiant le Décret législatif n° 1297 pour la "protection des filles, garçons et adolescents sans soins parentaux ou risquant de les perdre" par exemple, exclut les enfants ayant un passé judiciaire des centres d'accueil publics.

Au Mali, bien qu'une loi générale de protection de l'enfance existe, son application est très limitée. L'insuffisance de structures, de juges spécialisés, et la non-reconnaissance de la minorité en l'absence de pièces d'identité conduit à ce que des enfants soient souvent jugés comme des adultes. La protection des enfants dits "talibés", exploités par certains maîtres coraniques, reste également un sujet sensible peu traité.

En RDC, la loi du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant ne mentionne pas spécifiquement les enfants en situation de rue, ce qui limite leur reconnaissance juridique.

En République du Congo, l'absence de décrets d'application de la loi n°04-2010 portant protection de l'enfant, le manque d'investissement et de formation du personnel administratif aux droits de l'enfant représentent les principaux obstacles à la pleine réalisation des droits des enfants en situation de rue.

À Madagascar, le cadre législatif et les politiques en matière de protection de l'enfance ne présentent pas de lacunes importantes. En revanche, les facteurs structurels comme la lenteur administrative, la pauvreté des moyens matériels, et la corruption, combinés à la stigmatisation



des personnes en situation de rue, freinent fortement la prévention, la prise en charge et les démarches de signalement en cas d'abus ou d'exploitation. Par ailleurs, la nouveauté législative récente qu'est la loi sur la castration chimique et chirurgicale des auteurs de viols sur mineurs<sup>2</sup>, ne renforce pas la prévention ni la protection des enfants en situation de rue.

Au Maroc, des progrès ont été observés ces dernières années avec une meilleure coordination des services sous l'égide du parquet, bien que des lenteurs administratives subsistent.

#### **5. Question 5 - Initiatives favorisant la participation des enfants en situation de rue :**

De façon générale, les enfants en situation de rue ne sont pas pris en compte dans les dispositifs de participation officiels. Cela peut tenir à la non-reconnaissance de l'existence même du phénomène par les autorités, à la perception négative de ces enfants ou à l'idée que leur situation n'est que passagère. Il n'existe d'ailleurs aucune donnée statistique nationale ou internationale concernant les enfants en situation de rue, ce qui rend ces enfants d'autant plus invisibles aux yeux des Etats et le développement de stratégies adaptées difficile. En République du Congo, par exemple, bien qu'un Parlement des enfants existe par décret, il reste peu autonome et ne garantit pas l'inclusion des enfants les plus marginalisés. Aucune mesure institutionnelle ne rend leur participation formelle ni obligatoire.

En réalité, dans la majorité des pays, les seuls espaces ou moments participatifs incluant les enfants en situation de rue sont organisés par la société civile, qui demeure la principale actrice en matière d'écoute, de consultation et de participation de ces enfants. Cette absence d'initiative publique souligne la nécessité de mieux les intégrer dans les politiques qui les concernent, à travers des mécanismes de participation adaptés et durables.

#### **6. Question 6 - Actions des organisations de la société civile relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue**

Au Pérou, l'organisation Casa Generación, en partenariat avec la municipalité de Lima, avait mis en œuvre le programme « Jardineritos de mi ciudad », qui associait formation professionnelle en jardinage, soutien éducatif et accompagnement psychologique. Les mineurs qui acceptaient de quitter la rue travaillaient quelques heures comme jardiniers pour la municipalité de Lima en échange de quoi ils recevaient un salaire, avaient accès à une formation professionnelle le reste de la journée et devaient s'engager à ne pas consommer de drogue.

Financé par des casinos privés, ce projet a permis à une cinquantaine de filles de quitter le cycle de l'exploitation sexuelle en cinq ans, avant son interruption liée à la pandémie et à un manque de financements. Ce programme avait de bons résultats grâce à la mobilisation continue d'une équipe de travailleurs sociaux et de plusieurs psychologues afin d'accompagner les filles. Un autre facteur important pour la sortie de la situation de rue et d'exploitation sexuelle tenait à la possibilité de travailler directement afin de gagner sa vie.

Au Mali, des organisations de la société civile ont développé des dispositifs mobiles d'intervention auprès des filles en situation de rue relatifs à l'exploitation sexuelle, axés sur l'éducation à la santé sexuelle et reproductive, les soins de proximité et la réinsertion sociale.

Au Maroc, plusieurs campagnes de sensibilisation sont menées dans les écoles et les quartiers ; des maraudes régulières permettent d'identifier les cas d'exploitation, tandis que le travail avec les familles inclut des formations qualifiantes en vue de leur réinsertion socio-économique.

---

<sup>2</sup> Validée par la Cours constitutionnelle en février 2025 : <http://www.hcc.gov.mg/?p=8884>

À Madagascar, les actions d'ONG combinent prévention, formation à la citoyenneté, et accompagnement psychosocial. ECPAT a adopté une approche intersectionnelle pour mieux comprendre les profils des victimes, et utilise une méthode de prévention par les pairs en travaillant avec certains jeunes en situation de rue comme « leaders protecteurs » qui sont formés aux droits de l'enfant, au repérage et à l'écoute des victimes d'exploitation. Cela permet un repérage plus rapide des enfants exploités et de les orienter vers des organisations compétentes. Cette démarche s'accompagne d'un travail de plaidoyer communautaire et de collaboration avec les autorités locales. Cependant, les défis persistent : les équipes doivent souvent intervenir dans des lieux propices à l'exploitation (bars, karaokés), faire face à des leaders négatifs ou à des résistances parentales sur les questions liées à la sexualité, ce qui complique la mise en œuvre des actions de prévention.

Ces expériences soulignent néanmoins l'importance d'un travail intégré, communautaire et multisectoriel pour faire reculer l'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue.

## **7. Questions 7 - Recommandations aux Etats et aux acteurs de la protection de l'enfance pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue**

### **Reconnaissance légale et politique spécifique des enfants en situation de rue**

- Adopter des stratégies globales de prévention, de protection, d'accueil et d'intégration des enfants en situation de rue, en y allouant les moyens nécessaires, conformément à l'Observation générale n° 21 du Comité des droits de l'enfant ;
- Reconnaître officiellement la catégorie des enfants en situation de rue dans les lois nationales et réaliser des études et des recensements de ces enfants afin d'avoir des statistiques fiables pour guider l'élaboration de politiques publiques les concernant ;
- Faciliter l'enregistrement des naissances, l'obtention et la récupération des papiers d'identité pour les familles en situation de vulnérabilité et les enfants en situation de rue ;
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'action de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et créer des dispositifs et des centres spécialisés pour les enfants victimes d'exploitation sexuelle avec un personnel formé et une cellule de soutien psychologique.

### **Renforcement des institutions et du système judiciaire et de protection de l'enfance**

- Mettre en place un numéro vert et autres mécanismes de signalement accessibles aux enfants pour rapporter les violences et les abus ;
- Renforcer le système judiciaire afin de lutter et sanctionner les auteurs de violence et d'exploitation sexuelle faites aux enfants en formant les magistrats aux droits de l'enfant, aux lois nationales de protection de l'enfance et aux réalités des enfants en situation de rue ;
- Lutter contre la corruption qui entrave l'application des lois et protège les auteurs d'abus ;
- Investir dans la formation des travailleurs sociaux avec un angle sur le travail de rue et mettre en œuvre des programmes de prévention et de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle avec une équipe formée, active de jour comme de nuit et un budget dédié.

## **Collaboration et coordination entre l'État et la société civile**

- Créer une alliance stratégique et formalisée avec la société civile, qui connaît la réalité des enfants en situation de rue et former une « communauté protectrice » en incluant également ainsi que les forces de l'ordre, services sociaux, chefs de quartier, gardiens de nuit, enseignants, etc. ;
- Investir dans le système de protection de l'enfance et dans l'éducation et soutenir activement les structures de prévention et de prise en charge des enfants en situation de rue avec des moyens financiers ou grâce à des subventions.

## **Accès aux services essentiels : à la santé, au logement, à éducation et à la formation professionnelle**

- Faciliter l'accès des enfants en situation de rue à leurs droits et aux services essentiels de base notamment à l'identité, à un logement et à une alimentation adéquate en leur assurant un accès à une protection sociale, aux soins de santé et à l'éducation en enlevant les barrières administratives souvent liées à l'identité et aux coûts ;
- Mettre en place des alternatives éducatives telles que les classes intermédiaires de remise à niveau avec une pédagogie adaptée aux besoins des enfants en situation de rue et favoriser, en collaboration avec la société civile, la passerelle entre l'éducation informelle et formelle ;
- Adapter la formation professionnelle en assouplissant les conditions d'accès, en créant des programmes d'insertion professionnelle en partenariat avec le secteur privé et reconnaître les formations et diplômes délivrés par d'autres organismes tels que la société civile, pour favoriser l'intégration professionnelle de ces jeunes.

## **Prévention, sensibilisation et participation**

- Mettre l'accent sur la prévention des situations de rue et d'exploitation dès la petite enfance en soutenant les familles à assurer les conditions de vie nécessaires au développement des enfants, en donnant accès à une protection sociale inclusive et en développant un dispositif de conseils dédiés aux jeunes et aux familles en situation de grande vulnérabilité ;
- Sensibiliser les enfants, les parents, et les communautés aux droits des enfants, en particulier ceux des enfants en situation de rue et à l'exploitation sexuelle ;
- Créer des espaces d'écoute et de participation adaptés aux enfants en situation de rue qui leur permettent d'être entendus et de participer pleinement aux décisions qui les concernent.

## **8. Question 8 - Rôle des forces de l'ordre et les améliorations possibles**

De manière générale, les forces de l'ordre manquent à leur devoir de protection à l'égard des enfants en situation de rue. De nombreux témoignages soulignent la corruption d'une partie des agents, qui ferment les yeux et n'interviennent pas pour protéger ces enfants en cas de violences ou d'exploitation. Plus grave encore, certains policiers ou militaires peuvent être directement impliqués, voire à l'initiative des violences et de l'exploitation sexuelle subies. Les enfants qui dénoncent ces abus mettent en péril leur sécurité et ont difficilement accès à la justice et à une protection adéquate et efficace.

Dans plusieurs contextes africains tels que la République du Congo, la RDC, Madagascar ou le Mali, le rôle de la police est marqué par l'absence ou un engagement insuffisant. Les forces de l'ordre sont peu formées aux droits de l'enfant, aux lois en vigueur et à la question des enfants en situation de rue. Ces carences et les stéréotypes influencent la manière dont la police traite ces enfants. Parfois, elle se transforme même en complice de l'exploitation et des violences infligées aux enfants.

En République du Congo, les liens entre les filles en situation de rue et les forces de l'ordre sont multiples. Elles sont souvent vues par certains agents comme des personnes faciles à taxer et donc comme des sources de revenus. Les filles en situation de rue parlent de systèmes de racket mis en place et auxquels certaines d'entre elles souscrivent pour avoir la paix en rue. Certaines filles trouvent intéressant pour elles d'avoir des connaissances dans les forces de l'ordre car cela leur permet d'avoir de l'aide lorsqu'elles ont des problèmes avec d'autres personnes, et de ne pas être arrêtées régulièrement. Cependant, cette relation se paie par le versement régulier de « taxes », et parfois par des relations sexuelles gratuites. Pour celles qui ne sont pas dans le système affinitaire avec les forces de l'ordre, les relations avec elles peuvent se compliquer (rafles régulières, insultes et invectives, brimades, rackets, violence, etc.).

Toutefois, certaines expériences locales positives émergent : à Ségou, au Mali, par exemple, une collaboration étroite avec les travailleurs sociaux et les services de protection de l'enfance permet de réorienter les enfants vers des dispositifs de prise en charge. C'est le cas également au Maroc où les forces de l'ordre collaborent avec les services sociaux et la société civile.

Il en ressort que la pleine mobilisation des forces de l'ordre passe par une formation renforcée aux droits de l'enfant, la mise en place d'unités spécialisées et la construction de partenariats de confiance avec les acteurs de la protection de l'enfance. Par ailleurs, le renforcement du système judiciaire ainsi que la poursuite des agresseurs, y compris des agents complices ou corrompus, sont deux éléments clés pour garantir que les forces de l'ordre remplissent leur mission de protection à l'égard des enfants.

## **9. Question 9 - Risques liés à l'utilisation des technologies et mesures de protection**

L'accès aux téléphones portables et à internet reste très limité pour la majorité des enfants en situation de rue, en particulier les filles. Lorsqu'il existe, cet accès demeure inégal : les garçons, davantage impliqués dans des activités économiques informelles, y accèdent plus facilement, tandis que les filles restent généralement plus marginalisées face au numérique.

Dans certains contextes, comme en RDC, cette situation peut accroître leur vulnérabilité face aux réseaux d'exploitation sexuelle en ligne. Un certain nombre d'enfants en situation de rue, notamment des filles, sont en effet recrutés dans des réseaux de prostitution, aussi bien dans la rue que via des plateformes numériques. Ces dernières proposent des opportunités de travail dans l'industrie du divertissement pour adultes, attirant des jeunes vulnérables en quête de ressources pour sortir de la pauvreté.

La possession d'un téléphone peut ainsi être perçue comme un facteur de risque, en lien avec l'exploitation sexuelle. Cette perception a conduit certains centres d'accueil à interdire l'usage des téléphones portables afin de mieux protéger les enfants.

Plusieurs organisations appellent à des mesures de régulation, telles que l'encadrement de la vente de téléphones et de cartes SIM aux mineurs, la responsabilisation des adultes facilitant un

usage non encadré, ainsi que l'implication des entreprises de télécommunications pour une vigilance accrue.

Dans certains pays, comme la République du Congo, des dispositifs juridiques relatifs à la protection des données personnelles et à la cybersécurité existent, mais leur application reste limitée en raison d'un manque de formation, d'information et de moyens opérationnels.

### **III. Conclusion**

Les enfants en situation de rue sont exposés à différentes formes de violences et d'exploitations sexuelles, qui varient en visibilité et en organisation. De multiples causes et raisons expliquent et contribuent aux situations de rue et à ces violences et exploitations sexuelles : des facteurs économiques et sociaux, des violences intrafamiliales, l'environnement de la rue et les mécanismes d'exploitation dans la rue, ainsi que des défaillances institutionnelles. Un facteur explicatif fondamental de ces violences et de ces exploitations est l'invisibilité de ces enfants aux yeux des États et de la société en général. Pourtant, les statistiques globales et nationales sont la clé pour élaborer des stratégies nationales holistiques à long terme en faveur des enfants en situation de rue, comme le recommande le Comité des droits de l'enfant dans son observation générale n° 21 sur les enfants en situation de rue.